

X-STATIC NEUTRAL SCENT

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit	: X-STATIC NEUTRAL SCENT
Autres moyens d'identification	: Sans objet
Utilisation recommandée	: Produit de lavage du linge
Restrictions d'utilisation	: Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.
Information sur la dilution du produit	: Produit vendu prêt à être utilisé
Société	: Ecolab Inc. 1 Ecolab Place St. Paul, Minnesota USA 55102 1-800-352-5326
Informations relatives aux soins d'urgence	: 1-800-328-0026 (US/Canada), 1-651-222-5352 (outside US)
Date d'émission	: 04/20/2026

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH conformément à la norme OSHA La norme OSHA sur la communication des dangers (29 CFR 1910.1200)

Dommages oculaires graves : Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : Provoque de graves lésions des yeux.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention:
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Autres dangers : Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance pure/mélange : Mélange

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (%) *
--------------	---------	---------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

X-STATIC NEUTRAL SCENT

octadecanamide, n,n'-1,2-ethanediylbis-	110-30-5	15 - 40
quaternary ammonium compounds, di-c14-18-alkyldimethyl, me sulfates	68002-58-4	10 - 30
2,2'-oxybisethanol	111-46-6	1 - 5
Ingrédient de fragrance	Ingrédient de propriété industrielle	0.5 - 1.5

* Les écarts, si mentionnés ci-haut pour les matières dangereuses, sont des écarts recommandés. La véritable concentration ou écart de concentration est non divulgué comme secret de fabrication.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
En cas de contact avec la peau	: Rincer abondamment à l'eau.
En cas d'ingestion	: Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
En cas d'inhalation	: Déplacer à l'air frais. Traiter de façon symptomatique. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Protection pour les secouristes	: Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.
Avis aux médecins	: Traiter de façon symptomatique.
Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés	: Consultez la section 11 pour obtenir de l'information plus détaillée sur les effets sur la santé et les symptômes.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
Moyens d'extinction inadéquats	: Inconnu.
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Non inflammable ou combustible.
Produits de combustion dangereux	: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) oxydes de soufre
Équipement de protection spécial pour les pompiers	: Utiliser un équipement de protection personnelle.
Méthodes spécifiques d'extinction	: Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

X-STATIC NEUTRAL SCENT

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire agréés appropriés. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié seulement. Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol et les eaux de surface ou souterraines.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Balayer et déposer avec une pelle dans des récipients appropriés pour l'élimination.

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les mains soigneusement après manipulation. En cas de dysfonctionnement mécanique, ou s'il y a contact avec une dilution inconnue de produit, porter l'ensemble des Équipements de Protection Individuelle (EPI).
- Conditions de stockage sûres : Tenir hors de portée des enfants. Conserver dans des récipients étiquetés appropriés
- Température d'entreposage : 0 °C à 50 °C

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type d'exposition	Concentration admissible	Base
octadecanamide, n,n'-1,2-ethanediybis-	110-30-5	TWA (Inhalable fraction)	10 mg/m3	ACGIH
		TWA (Respirable fraction)	3 mg/m3	ACGIH
Diethylene Glycol	111-46-6	TWA	10 mg/m3	AIHA WEEL

- Mesures d'ordre technique : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : En raison de la forme et de l'emballage du produit, aucun équipement de protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.
- Protection des mains : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.
- Protection de la peau : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

X-STATIC NEUTRAL SCENT

Protection respiratoire	: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Mesures d'hygiène	: A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Fournir des installations adéquates pour rincer ou lavage des yeux et le corps en cas de contact ou danger d'éclaboussure.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

L'état physique	: Cire.
Couleur	: opaque, beige
Odeur	: Parfums, Fragrances
pH	: 4.5 - 7.5, (1 %)
Point d'éclair	: Sans objet
Seuil de l'odeur	: Donnée non disponible
Point de fusion/congélation	: Donnée non disponible
Point d'ébullition, point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité	: Sans objet
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: 1.0 - 1.4
Densité	: Donnée non disponible
Solubilité dans l'eau	: insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) (valeur logarithmique)	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.
poids moléculaire	: Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

X-STATIC NEUTRAL SCENT

COV (composés organiques volatils) : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses, y compris celles associées à des situations d'urgence prévisibles : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter : Inconnu.

Produits incompatibles : Inconnu.

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie, consulter la section 5

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition : Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé

Yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Peau : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Ingestion : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Inhalation : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Évaluation de l'exposition humaine

Contact avec les yeux : Rougeur, Douleur, Corrosion

Contact avec la peau : Aucun symptôme connu ou prévu.

Ingestion : Aucun symptôme connu ou prévu.

Inhalation : Aucun symptôme connu ou prévu.

Toxicité

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

X-STATIC NEUTRAL SCENT

Produit

Toxicité aiguë par voie orale	: Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: Donnée non disponible
Toxicité cutanée aiguë	: Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg
Corrosion et/ou irritation de la peau	: Donnée non disponible
Lésion/irritation grave des yeux	: Donnée non disponible
Sensibilisation cutanée ou respiratoire	: Donnée non disponible
Cancérogénicité	: Donnée non disponible
Effets sur la reproduction	: Donnée non disponible
Mutagénécité de la cellule germinale	: Donnée non disponible
Tératogénicité	: Donnée non disponible
STOT - exposition unique	: Donnée non disponible
STOT - exposition répétée	: La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.
Toxicité par aspiration	: Donnée non disponible

Composants

Toxicité aiguë par inhalation	: octadecanamide, n,n'-1,2-ethanediylbis- 4 h DL50 Rat: > 168 mg/l Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
-------------------------------	--

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Effets sur l'environnement	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
----------------------------	---

Produit

Toxicité pour les poissons	: Donnée non disponible
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: Donnée non disponible
Toxicité pour les algues	: Donnée non disponible

Composants

Toxicité pour les poissons	: octadecanamide, n,n'-1,2-ethanediylbis- 96 h CL50 Poissons: > 0.027 mg/l quaternary ammonium compounds, di-c14-18-alkyldimethyl, me sulfates 96 h CL50 Lepomis macrochirus (Crapet arlequin): 10.65 mg/l 35 d NOEC Pimephales promelas (Vairon à grosse tête): 0.027 mg/l 2,2'-oxybisethanol 96 h CL50 Pimephales promelas (Vairon à grosse tête): 75,200 mg/l
----------------------------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

X-STATIC NEUTRAL SCENT

Composants

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : octadecanamide, n,n'-1,2-ethanediylbis-
48 h CE50 Daphnia magna (Puce d'eau): > 0.002 mg/l

quaternary ammonium compounds, di-c14-18-alkyldimethyl, me sulfates
48 h CE50 Daphnia magna (Puce d'eau): 1.55 mg/l

2,2'-oxybisethanol
24 h CE50 Daphnia magna (Puce d'eau): > 10,000 mg/l

Composants

Toxicité pour les algues : octadecanamide, n,n'-1,2-ethanediylbis-
72 h CE50: > 0.053 mg/l

quaternary ammonium compounds, di-c14-18-alkyldimethyl, me sulfates
5 d CE50 Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes): 0.03 mg/l

2,2'-oxybisethanol
96 h CE50: 9,362 mg/l

Persistence et dégradabilité

Difficilement dégradable

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément à la réglementation locale. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Considérations relatives à l'élimination : Éliminer comme produit non utilisé. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

L'affréteur/consignataire/expéditeur est responsable de s'assurer que l'emballage, l'étiquetage, et les marques d'expédition sont en conformité avec le mode de transport choisi.

Transport terrestre (DOT)

Marchandise non dangereuse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

X-STATIC NEUTRAL SCENT

Transport maritime (IMDG/IMO)

Marchandise non dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know

CERCLA Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous CERCLA.

Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

SARA 311/312 Dangers : Lésions oculaires graves ou irritation des yeux

SARA 302 : Ce matériau ne contient aucun composant ayant une section 302 EHS TPQ.

SARA 313 : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est nécessaire.

Prop. 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cause de cancer, d'anomalie congénitale, ou de tout autre dommage sur la reproduction.

California Cleaning Product Right to Know Act of 2017 (SB 258)

Cette réglementation s'applique à ce produit.

Nom Chimique	No. CAS	Fonction	Liste(s)
octadecanamide, n,n'-1,2-ethanediylbis-	110-30-5	Antistatique	Not Applicable
quaternary ammonium compounds, di-c14-18-alkyldimethyl, me sulfates	68002-58-4	Antistatique	Not Applicable
hexadecanamide, n,n'-1,2-ethanediylbis-	5518-18-3	Adjuvant de traitement	Not Applicable
cire(s) de poly éthylène	9002-88-4	Adjuvant de traitement	Not Applicable
cire(s) de poly éthylène	68441-17-8	Adjuvant de traitement	Not Applicable
Ingrédient(s) de parfum	Not Available	Fragrance	Not Applicable
2-(4-tert-Butylbenzyl) propionald-hyd	80-54-6	Fragrance	FRA

*Cf. les liens vers les listes désignées sur ecolab.com/sds

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

Inventaire des États-Unis TSCA :

Toutes les substances sont répertoriées comme actives sur l'inventaire de la TSCA

Liste canadienne intérieure des substances (LIS) :

Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

X-STATIC NEUTRAL SCENT

Australie Inventaire des substances chimiques (AICS) :
non établi(e)

Nouvelle-Zélande. Inventaire des substances chimiques :
non établi(e)

Japon. ENCS - substances chimiques existantes et nouvelles inventaire :
non établi(e)

Corée. Coréenne des produits chimiques inventaire existant (KECI) :
Contient des substances non répertoriées dans l'inventaire coréen des produits chimiques existants.

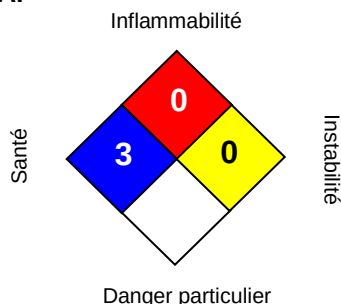
Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) :
non établi(e)

Chine. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) :
non établi(e)

Inventaire de Taiwan pour substance chimique :
non établi(e)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA:



HMIS® IV / CED:

SANTÉ	/ 3
INFLAMMABILITÉ	0
DANGER PHYSIQUE	0

Le classement HMIS® est basé sur une échelle de classement de 0-4 ; 0 représentant des dangers ou des risques minimaux et 4 représentant des dangers ou des risques importants. Le "*" représente un danger chronique, alors que le "/" représente

Date d'émission : 04/20/2026
Version : 1.1
Personne qui a préparé la FDS : Regulatory Affairs

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche toxicologique.

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.